

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 septembre 2018.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, MICHEL PIQUET, ISABELLE DEREGNAUCOURT, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, FREDERIC SZYMCZAK, MARIE-JOSEE MASSON, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, CATHY LEFEBVRE, ROGER VANDEVYVERE, JEAN-CLAUDE GAVIGNET, CORINNE PLAISANT, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE A GUY DERACHE, STEPHANIE LCONTE A CARINE JOURDAIN, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu des réunions du 21 juin et du 22 juillet 2018 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire indique que c'est pour lui une joie et une fierté de présider ce premier Conseil Municipal. Il souhaite la bienvenue à Mme Corinne PLAISANT, Conseillère Municipale, nouvellement élue suite à la démission de Mme Jocelyne ALLUITE pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

1. Adhésions au SIDEN-SIAN
2. Mise à disposition d'un terrain pour des « mobilbanks » du Crédit agricole

3. Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale
4. Convention avec le GEPSAL
5. Réaménagement de la dette de NOREVIE
6. Taxe sur les friches commerciales
7. Tableau des effectifs
8. Election des conseillers communautaires
9. Fin de la mise à disposition des équipements sportifs auprès de la CCPC
10. Transfert du personnel de la crèche

M. le Maire indique qu'il a reçu, le 12 septembre dernier, deux questions du groupe « Orchies Pour Tous » et qu'il leur donnera la parole en fin de séance.

- 1 -

ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire indique que suite aux délibérations adoptées par le comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions en dates des 13 novembre et 12 décembre 2017, 30 janvier et 26 juin 2018, il propose d'accepter les adhésions au SIDEN-SIAN conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités locales :

- du syndicat des Eaux d'Hinacourt, Gibercourt et Ly Fontaine (Aisne) avec transfert de la compétence Eau potable
- de la commune de Flesquières (Nord) avec transfert des compétences Eau potable et Défense extérieure contre l'incendie
- de la commune de Pignicourt (Aisne) avec transfert de la compétence Eau potable
- de la commune d'Hamblain les Prés (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Eau potable
- de la commune de Plouvain (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau potable et Défense extérieure contre l'incendie
- de l'Union syndicale des eaux (Nord) (communes de Boursies, Doignies et Moeuvres) avec transfert de la compétence Eau potable

- de la commune de Bertry (Nord) simultanément après retrait effectif du SIVOM de la Warnelle avec transfert des compétences Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des eaux pluviales urbaines
- des communes de Boursies, Moeuvre et Maurois (Nord) avec transfert des compétences Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des eaux pluviales urbaines
- de la commune de Doignies (Nord) avec transfert des compétences Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Gestion des eaux pluviales urbaines et Défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que depuis quelques années les adhésions au SIDEN-SIAN sont récurrentes. Il ajoute qu'hormis les adhésions classiques (eau et assainissement), beaucoup de communes adhèrent à la défense incendie, nouvelle compétence du syndicat depuis maintenant 3 ans. Il précise qu'il s'agit du plus grand syndicat de France qui regroupe près de 700 communes et il est fier qu'Orchies en fasse partie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites adhésions.

-2-

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR DES « MOBILBANKS » DU CREDIT AGRICOLE

M. le Maire indique que l'agence d'Orchies du Crédit agricole, sise 1 place Gambetta, va être fermée pour travaux entre novembre prochain et avril 2019.

Dans ce cadre, la commune a été sollicitée pour mettre à disposition un terrain susceptible d'accueillir deux bungalows de 18,40m x 4m.

Il propose donc de mettre à disposition un terrain rue du grand Camp pendant la durée de ces travaux pour un prix de 50€ par jour.

M. le Maire précise qu'à l'époque, une telle délibération avait été adoptée pour une autre agence bancaire concernant une surface moins importante avec un tarif journalier fixé à 10€. Il ajoute que la commune a proposé cette fois un emplacement avec un tarif journalier de 50€ estimant que les organismes bancaires en ont les moyens et dans le but d'augmenter les recettes municipales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise à disposition.

-3-

CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE

M. le Maire indique que le marquage des routes départementales (RD) en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Jusqu'en 2013, le Département entretenait le marquage routier des RD en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Pour des raisons budgétaires, cette politique a été arrêtée en 2014, entraînant une charge nouvelle pour les communes.

Par délibération du 29 juin 2018, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser à nouveau la totalité du marquage de guidage et du marquage obligatoire aux carrefours dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants pour la période 2018-2019.

M. le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention afférente.

M. le Maire précise que le Département a adopté une nouvelle charte selon laquelle depuis 2014 l'entretien des espaces verts des routes départementales en agglomération n'est plus supporté par le Conseil Départemental. C'est pourquoi le personnel municipal du service espaces verts entretient les abords de la D938 à Orchies et il souligne, pour ces derniers, la charge supplémentaire substantielle et la dangerosité de cette route au niveau de la bretelle d'autoroute et du rond-point Slosse.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC LE GEPSAL

M. le Maire indique que dans la continuité des années précédentes, il propose de l'autoriser à signer le renouvellement pour l'année scolaire 2018-2019 de la convention avec le GEPSAL.

Il s'agit de la mise à disposition d'un éducateur sportif pour la classe football à horaires aménagés du collège du Pévèle, ainsi que pour des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

M. le Maire ajoute que M. Patrick LAGNEL, Principal du Collège actuellement en retraite, avait souligné avant son départ en retraite l'intérêt de ce dispositif pour le collège.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE NOREVIE

M. le Maire indique qu'afin de permettre à NOREVIE de poursuivre le rythme de construction, de réhabilitation et d'entretien de son patrimoine dans le contexte de la loi de finance 2018, la Caisse des dépôts et consignations a proposé à NOREVIE un allongement de sa dette et un reprofilage de certains de ses emprunts.

Ces mesures permettront à NOREVIE de réduire ses annuités de 2019 à 2025.

Il propose donc de l'autoriser à signer des avenants aux précédentes garanties d'emprunt apportées par la commune pour tenir compte de ce dispositif de reprofilage.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle main tendue vers NOREVIE précisant que les efforts de la Commune pour garantir les emprunts doivent être associés à une exigence plus forte sur l'accompagnement de NOREVIE en faveur de la politique municipale.

Il souligne le travail mené par M. Guy DERACHE sur le dispositif de réalisation d'un City Parc dans le futur quartier du Carnoy et la volonté de la Commune de faire financer par NOREVIE l'aménagement du sentier longeant ce quartier.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique que le groupe « Orchies pour tous » a participé à la commission Finances. Ils sont favorables à ce réaménagement qui est

une opportunité mais souligne qu'il faut faire attention à l'avenir d'Orchies puisqu'il s'agit de 23 millions d'euros de garantie d'emprunts.

M. le Maire souligne que la loi de finances de 2018 est venue modifier l'équilibre financier de ce type d'opération puisqu'il s'agit quasiment de 10 ou 15% des recettes des bailleurs sociaux qui leur sont amputées. Il ajoute qu'il est normal de venir en soutien de ce partenaire qui participe au développement de la ville.

Il souligne que le risque zéro n'existe dans aucun domaine mais que, eu égard au capital et au patrimoine de NOREVIE, partenaire présent sur l'ensemble du territoire du Douaisis, il faut être prudent mais pas catastrophique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Marie-Agnès DHALLUIN,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants.

-6-

TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

M. le Maire indique que la taxe sur les friches commerciales est un impôt local qui concerne les locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité soumise à cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux ans.

Il propose de l'adopter pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire souligne que c'est la première étape d'une politique plus large en faveur de l'animation du commerce de centre-ville. La ville bénéficie d'un dynamisme du commerce de centre-ville dans la mesure où le pourcentage des friches est sensiblement inférieur à celui des commerces de la même strate.

Il ajoute que des discussions sont également en cours avec la Chambre des métiers et le service de développement économique de la CCPC puisque la commune serait éligible à un dispositif test appelé « Boutique à l'essai » qui permettrait à quelques commerçants ou artisans de bénéficier de conditions d'ouverture proches de la gratuité dans le but de savoir si leur activité est pérenne et rentable dans l'avenir.

M. le Maire indique que M. Michel PIQUET animera d'ailleurs à partir du mois d'octobre une commission dédiée aux commerces de centre-ville et à l'ensemble des moyens qui peuvent être mis en place par la ville pour redynamiser le centre-ville.

M. le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'une volonté de la commune de taxer les propriétaires et les friches, mais c'est un dispositif incitatif dont le but est d'informer les propriétaires que le risque existe. Certains commerces ont été identifiés par la municipalité. Ces propriétaires recevront un courrier les amenant à se rapprocher de la Mairie mais si le contact n'est pas rapidement pris, le commerce sera effectivement taxé. Il s'agit financièrement pour la commune d'une opération blanche puisque le fruit de cette taxe ira dans l'animation du centre-ville.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que moins de 10 locaux sont concernés. La liste sera affinée et transmise à la direction des finances publiques.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il faudrait donner une offre plus globale à la ville qui à part les banques, agences immobilières et coiffeurs, manque de commerces de proximité et propose de travailler avec d'autres acteurs comme la CCPC, DGE, Pôle emploi. Il ajoute que cette première démarche est une chose positive, le groupe « Orchies pour Tous » y est favorable et propose de mettre leurs propositions en exergue.

M. le Maire remercie M. Benoît BRILLON de cette proposition et invite M. Michel PIQUET à intégrer un représentant du groupe « Orchies pour Tous » au sein de cette commission. Il rappelle que le choix du secteur d'activité relève de l'initiative privée, les pouvoirs publics n'ont pas à le dicter et c'est d'ailleurs un peu la limite de ce dispositif car mettre en place une taxe sur les friches commerciales, c'est aussi prendre le risque que le propriétaire transforme son local en habitation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite délibération.

-7-

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique que dans le cadre des avancements de grade, de nouveaux besoins et du transfert d'agents de la CCPC, il propose de créer les postes suivants au tableau des effectifs à partir du 1^{er} octobre prochain :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'opérateur principal des APS
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 30/35^{ème}
- 1 poste de chef de service de police municipale

Pour faire face à un renforcement du service animation jeunesse, il propose la création de quatre contrats d'accroissement temporaires d'activité à partir du 1^{er} octobre 2018.

Dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences, il propose également de créer un emploi à partir du 1^{er} octobre 2018. Ce contrat est un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

M. le Maire indique qu'à part les contrats d'accroissement temporaire d'activité et du contrat PEC, il s'agit de promotions, les postes existent déjà et ont été revalorisés. Il indique qu'il a eu l'honneur d'être membre du personnel municipal par le passé, cette expérience lui a permis de voir que le personnel est compétent, qualifié et dévoué. Il précise qu'il a rencontré les personnels de chacun des services et a fait part de la politique municipale qu'il souhaite mettre en place. Il souligne qu'il est un fervent défenseur du personnel municipal orchésien, attentif à leurs conditions de travail et à leur bien-être et estime qu'il est normal d'offrir aux agents qui s'investissent un certain nombre de droits en échange des obligations.

Mme Nadine CANTELOUP demande si tous les agents sont concernés.

M. le Maire indique que chaque situation a été examinée et chaque agent a fait l'objet d'une revalorisation lorsque cela été possible en fonction du mérite et de l'ancienneté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création desdits postes.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire indique que les élections municipales partielles de Beuvry-la-Forêt ont remis en cause l'accord local sur la composition du conseil communautaire qui préexistait à la création de la communauté de communes.

Dans le cadre de la recomposition du conseil communautaire de la CCPC, le nombre de conseillers communautaires dont dispose la commune d'Orchies passe de 6 à 5.

En application de l'article L.5211-6-2 c°) du Code général des collectivités territoriales, il invite donc à élire nos représentants au sein du nouvel organe délibérant.

Cette élection se fait parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Des listes incomplètes peuvent être présentées. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

M. le Maire indique qu'il a reçu de la majorité la liste suivante :

1. Ludovic ROHART
2. Marie-Christine FILARETO
3. Ingrid LEMAHIEU
4. Frédéric SZYMCZAK

Il a également reçu ce 27 septembre la candidature de M. Benoît BRILLON.

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté,

Hormis l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP,

ELIT Ludovic ROHART, Marie-Christine FILARETO, Ingrid LEMAHIEU, Frédéric SZYMCZAK et Benoît BRILLON en qualité de conseillers communautaires.

Mme Nadine CANTELOUP explique son abstention par le fait que certains candidats sont élus depuis des années et ne siègent pas.

FIN DE LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUPRES DE LA CCPC

M. le Maire indique que suite à l'arrêté préfectoral du 21 juin dernier portant restitution d'équipements et de personnel par la CCPC à la commune d'Orchies, il est proposé au Conseil municipal d'acter la fin de la mise à disposition par la commune d'Orchies auprès de la CCPC des équipements sportifs suivants :

- salle Léo Lagrange
- stade Constant Dewez (hors les 2 terrains synthétiques)
- salle du tennis (hors le court couvert Edmond CORRENTE)
- salle de sports NOV'ORCA

Concernant la salle Robert LEROUX, le Conseil municipal est invité à acter sa mise à disposition auprès de la commune d'Orchies, dans l'attente de sa cession à la commune d'Orchies.

Dans ce cadre, il est aussi proposé de l'autoriser à signer la convention relative à la répartition du personnel lié à la restitution de la compétence « Equipements sportifs ».

Il s'agit de 3 agents affectés à 100% à l'entretien desdits équipements :

- M. Jean-Marc DORCHIN
- Mme Isabelle GRAVELINE
- Mme Dany HOF

M. le Maire indique qu'il a fait part à M. le Préfet de l'intention de la municipalité de ne pas intenter de recours contre cet arrêté. Il ajoute cependant que le retour de ces salles dans le giron municipal n'est pas sans poser de problèmes.

Il souligne des problèmes d'ordre organisationnel car pour le stade et la salle de tennis les équipements restent pour partie communautaires. Il a demandé à M. le Préfet une aide financière et a également souhaité rencontrer M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président de la CCPC, avec une double intention, celle de reprendre contact avec la CCPC, et la nécessité d'évoluer et de permettre un réajustement de l'arrêté préfectoral puisqu'il est évident et légitime que la commune puisse bénéficier d'un transfert de charges. Il souligne que l'accueil de M. Jean-Luc DETAVERNIER était très bon.

M. le Maire indique aussi la problématique du personnel. Le personnel administratif n'a pas souhaité intégrer les services municipaux Orchésiens mais trois agents techniques souhaitent, cependant n'étant pas affectés à 100% aux salles, ils ne bénéficient pas d'un transfert automatique. S'agissant de trois traitements supplémentaires en plus des charges de fonctionnement des salles et des investissements, la volonté de la commune est de les

accueillir moyennant une compensation financière. La CCPC s'est engagée à réfléchir sur la question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la fin de la mise à disposition desdits équipements, la mise à disposition auprès de la commune de ladite salle et le transfert desdits agents.

-10-

TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA CRECHE

M. le Maire indique que suite à l'arrêté préfectoral du 21 juin dernier portant restitution d'équipements et de personnel par la CCPC à la commune d'Orchies, il est proposé au Conseil municipal la restitution du personnel lié à la compétence « Petite enfance ».

Il s'agit de 4 agents, dont 3 en disponibilité :

- Mme Sabine VANTIEGHEM
- Mme Emmanuelle VERVYNCK
- Mme François VANQUICKENBORNE
- Mme Lydie BERNHARD

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit transfert.

QUESTIONS D'ORCHIES POUR TOUS

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON :

1. *Monsieur le Maire, nous souhaitons connaître votre position à court et long terme concernant la participation active de la ville d'Orchies à la CCPC, à savoir travailler ou non de manière concertée avec cette intercommunalité ? Ou au contraire dans la continuité de la gouvernance précédente, maintenez-vous la délibération pour rejoindre la CCCO, votée le 2 avril 2015 par la majorité municipale ?*

Comptez-vous faire acte de présence lors des prochains conseils communautaires ?

M. le Maire indique qu'une commune comme Orchies ne peut pas vivre sans les institutions qui l'entourent, que ce soit l'Etat, la Région, le département, la CCPC et dans la mesure où il y a convergence d'intérêts de ces institutions avec la ville et ses habitants, il y aura des échanges et des négociations.

M. le Maire ajoute qu'ils siégeront au Conseil communautaire puisqu'ils y ont été désignés et surtout pour représenter les intérêts de la commune.

M. Benoît BRILLON demande si M. le Maire va revenir sur la délibération du 2 avril 2015 ou la laisser en l'état.

M. le Maire indique que la municipalité est dans une phase de négociation avec la CCPC. Il ajoute qu'il a échangé avec M. Jean-Luc DETAVERNIER, ils ont aujourd'hui l'un est l'autre la volonté d'avancer.

Néanmoins, il estime qu'il est prématuré de balayer d'un revers de la main tout ce qui a été fait précédemment.

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON :

2. Pouvez-vous nous transmettre votre position sur le dossier du Musée et de la Maison de la Chicorée ? La Région, le Département, la CCPC ont répondu à vos courriers en indiquant qu'elles étaient à l'écoute et prêtes à se mettre autour d'une table pour avancer sur le dossier. Orchies pour Tous vous le propose également.

M. le Maire réitère l'impossibilité pour la ville d'acquérir ce bâtiment puisqu'il s'agit de 1,5 millions d'euros plus le coût de la remise aux normes.

Il précise que le M. Hermand, Président de la Société Leroux, est prêt à exposer la collection en d'autres lieux et ainsi sauver le patrimoine de la maison Leroux.

M. le Maire amende les propos de M. Hermand qui déclare qu'aucune subvention n'a été versée à la maison Leroux puisque pendant de nombreuses années le personnel du service espaces verts de la commune était régulièrement mis à disposition pour l'entretien du parc. De plus, le syndicat d'initiative d'Orchies a longtemps été situé dans ses locaux, et en échange la commune versait 15000€ annuellement à l'association et donc à l'entretien de la maison Leroux.

La séance est levée à 20h20.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Michel PIQUET	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Ingrid LEMAHIEU	
Nelly THIEFFRY	
Frédéric SZYMCZAK	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cathy LEFEBVRE	
Roger VANDEVYVERE	
Jean-Claude GAVIGNET	
Corinne PLAISANT	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	

Nadine CANTELOUP	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Isabelle DEREGNAUCOURT)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Carine JOURDAIN)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	